

# Avez-vous acheté des piles au lithium (“Piles”) ou certains produits équipés de piles au lithium (“Produits équipés de Piles”) au Canada entre le January 1, 2000 and January 1, 2012?



Si c’est le cas, vous pourriez être visé par une entente conclue dans le cadre d’actions collectives.

## Sujet des actions collectives

Les piles au lithium, ou “piles au lithium-ion” (“Piles”) sont un type de piles rechargeables cylindriques, prismatiques ou en polymère. Ces Piles sont vendues séparément ou sont intégrées dans des produits électroniques de consommation (les « **Produits équipés de Piles** »).

Des actions collectives ont été intentées au nom des résidents canadiens, alléguant que certains fabricants de Piles et leurs sociétés affiliées ont comploté pour fixer le prix des Piles, ce qui a eu pour conséquence de faire payer trop cher les Piles et certains Produits équipés de Piles achetés au Canada par les consommateurs, les commerçants et autres acheteurs.

## Les ententes conclues

Une entente a été conclue avec Panasonic Corporation, Panasonic Corporation of North America, Panasonic Canada Inc., et Sanyo Electric Co., Ltd. (collectivement “**Panasonic**”) pour 6 295 000 \$ US (convertis approximativement en 8 243 300 \$ canadiens).

L’entente Panasonic doit être soumise à l’approbation des tribunaux en Ontario et au Québec. L’Entente Panasonic est un compromis sur les réclamations en litige et ne constitue pas un aveu de responsabilité, de faute ou d’acte répréhensible.

De précédentes ententes ont été conclues dans ces actions collectives avec LG, Samsung, Sony, NEC, Hitachi Maxell et Toshiba, toutes approuvées par les tribunaux dans de précédents jugements.

## Certification/autorisation des actions collectives aux fins de l’entente

Les tribunaux d’Ontario et du Québec ont certifié/approuvé les actions collectives à l’égard de Panasonic afin de mettre en œuvre l’entente conclue.

## Groupe visé par l’entente

Vous êtes membre du groupe visé par l’entente Panasonic si vous avez acheté des Piles ou certains Produits équipés de Piles au Canada entre le 1er janvier 2000 et le 1er janvier 2012. Pour connaître la liste des Produits équipés de Piles concernés par ces actions collectives, visitez le [www.siskinds.com/batteries/](http://www.siskinds.com/batteries/) ou le [www.recourscollectif.info/fr/dossiers/batteries/](http://www.recourscollectif.info/fr/dossiers/batteries/).

## Audiences d’approbation de l’entente, de la distribution et des honoraires

Des audiences portant sur l’approbation de l’entente Panasonic seront tenues devant la Cour supérieure de justice de l’Ontario, à Toronto, **le 15 janvier 2021 à 10:00 am** et devant la Cour supérieure du Québec, à Montréal, **le 26 janvier 2021 à 10:00 am**. Lors de ces audiences, les avocats qui travaillent sur les actions collectives demanderont aux tribunaux d’approuver des honoraires de 25% du montant de l’entente Panasonic, plus les débours et les taxes applicables.

Lors de ces audiences, les avocats demanderont également aux tribunaux d’approuver un processus de distribution, aux membres du groupe, des fonds de l’entente Panasonic et des fonds des précédentes ententes conclues dans ces actions collectives.

Selon les protocoles Covid-19 en vigueur, il est possible que ces audiences se déroulent par vidéoconférence, téléconférence ou par écrit.

Vous pouvez exprimer votre point de vue aux tribunaux sur l’entente proposée ou la demande d’honoraires des avocats qui travaillent sur ces actions collectives. Si vous souhaitez le faire, vous devez agir avant le 4 janvier 2021.

### Pour plus d’information :

w: [www.siskinds.com/batteries/](http://www.siskinds.com/batteries/) ou [www.recourscollectif.info/fr/cases/dossiers/batteries/](http://www.recourscollectif.info/fr/cases/dossiers/batteries/)  
e: [lithiumionbatteries@siskinds.com](mailto:lithiumionbatteries@siskinds.com)  
p: 1-800-461-6166

## Vous êtes représentés par:

Siskinds LLP | Sotos LLP | Camp Fiorante Matthews Mogerman LLP | Belleau Lapointe s.e.n.c.r.l.